



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 Décembre 2011

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	3
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	6
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	7
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS	7
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
A) <i>Principes de consolidation</i>	8
B) <i>Présentation des états financiers</i>	9
C) <i>Estimations et jugements</i>	9
D) <i>Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »</i>	9
E) <i>Les contrats de « Location Opérationnelle » (IAS 17)</i>	12
F) <i>Opérations entre le groupe RCI Banque et l’alliance Renault - Nissan</i>	13
G) <i>Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres (IAS 39)</i>	14
H) <i>Immobilisations (IAS16 / IAS36)</i>	14
I) <i>Impôts sur les résultats (IAS12)</i>	14
J) <i>Engagements de retraite et assimilés (IAS19)</i>	15
K) <i>Conversion des comptes des sociétés étrangères</i>	16
L) <i>Conversion des transactions en monnaie étrangère</i>	16
M) <i>Les passifs financiers (IAS 39)</i>	16
N) <i>Emissions structurées et dérivés incorporés (IAS 39)</i>	17
O) <i>Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)</i>	17
P) <i>Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés</i>	18
Q) <i>Secteurs opérationnels (IFRS 8)</i>	19
R) <i>Assurance</i>	20
3. STRUCTURE DU GROUPE.....	21
4. ADAPTATION A L’ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	22
5. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	24
6. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES ET DES SUCCURSALES A L’ETRANGER.....	53

BILAN CONSOLIDE

ACTIF - en millions d'euros	Notes	12/2011	12/2010
Caisse, Banques centrales et CCP		188	375
Instruments dérivés	2	310	81
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	3	65	25
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	947	992
Prêts et créances sur la clientèle	5 et 6	24 877	21 951
Opérations de location opérationnelle	5 et 6	59	72
Comptes de régularisation et actifs divers	7	518	473
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8	36	34
Immobilisations corporelles et incorporelles	9	22	25
Ecarts d'acquisition	10	83	82
TOTAL ACTIF		27 105	24 110

PASSIF - en millions d'euros	Notes	12/2011	12/2010
Instruments dérivés	2	91	137
Dettes envers les établissements de crédit	11.2	4 133	4 107
Dettes envers la clientèle	11.3	718	656
Dettes représentées par un titre	11.4	17 812	15 124
Comptes de régularisation et passifs divers	13	1 316	1 201
Provisions	14	100	110
Provisions techniques des contrats d'assurance	14	105	52
Dettes subordonnées	16	261	263
Capitaux propres		2 569	2 460
- Dont capitaux propres part des actionnaires de la société mère		2 566	2 457
<i>Capital souscrit et réserves liées</i>		814	814
<i>Réserves consolidées et autres</i>		1 304	1 198
<i>Gains ou pertes latents</i>		(45)	(22)
<i>Résultat de l'exercice</i>		493	467
- Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		3	3
TOTAL PASSIF		27 105	24 110

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	12/2011	12/2010
Intérêts et produits assimilés	23	1 922	1 782
Intérêts et charges assimilées	24	(934)	(816)
Commissions (Produits)		26	26
Commissions (Charges)		(8)	(7)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	25	1	(2)
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres	26	5	1
Produits (charges) nets des autres activités	27	177	150
PRODUIT NET BANCAIRE		1 189	1 134
Charges générales d'exploitation	28	(351)	(339)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(6)	(8)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		832	787
Coût du risque	29	(52)	(85)
RESULTAT D'EXPLOITATION		780	702
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8	6	2
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés			
RESULTAT AVANT IMPOTS		786	704
Impôts sur les bénéfices	30	(265)	(214)
RESULTAT NET		521	490
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		28	23
Dont part des actionnaires de la société mère		493	467
Résultat net par action (*) et en euros		493,28	466,84
Résultat net dilué par action et en euros		493,28	466,84

(*) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapporté au nombre d'actions

ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En millions d'euros	12/2011	12/2010
RESULTAT NET	521	490
Autres éléments du résultat global (**)	(23)	113
Opérations de couverture de flux de trésorerie	3	46
Autres gains et pertes latents	1	(1)
Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies	(1)	1
Différences de conversion	(26)	67
RESULTAT GLOBAL	498	603
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	28	23
Dont part des actionnaires de la société mère	470	580

(**) Dont part des entreprises mises en équivalence dans les autres éléments du résultat global

(3) 5

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Gains / pertes latents ou différés	Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres conso.
	(1)	(2)		(3)	(4)			(5)	
Capitaux propres au 31 décembre 2009	100	714	1 286	(82)	(53)	316	2 281	3	2 284
Affectation du résultat de l'exercice précédent			316			(316)			
Capitaux propres au 1 janvier 2010	100	714	1 602	(82)	(53)		2 281	3	2 284
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					45		45		45
Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies					1		1		1
Différences de conversion				67			67		67
Résultat de la période avant affectation						467	467	23	490
Résultat global de la période				67	46	467	580	23	603
Effet des variations de périmètre			(1)				(1)	(1)	(2)
Distribution de l'exercice			(400)				(400)	(6)	(406)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(3)				(3)	(16)	(19)
Capitaux propres au 31 décembre 2010	100	714	1 198	(15)	(7)	467	2 457	3	2 460
Affectation du résultat de l'exercice précédent			467			(467)			
Capitaux propres au 1 janvier 2011	100	714	1 665	(15)	(7)		2 457	3	2 460
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					4		4		4
Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies					(1)		(1)		(1)
Différences de conversion				(26)			(26)		(26)
Résultat de la période avant affectation						493	493	28	521
Résultat global de la période				(26)	3	493	470	28	498
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres								(1)	(1)
Effet des augmentations de capital								3	3
Distribution de l'exercice			(350)				(350)	(13)	(363)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(11)				(11)	(17)	(28)
Capitaux propres au 31 décembre 2011	100	714	1 304	(41)	(4)	493	2 566	3	2 569

- (1) Le capital social de RCI Banque SA de 100 millions d'euros est composé de 1.000.000 actions de 100 euros entièrement libérées – 999 992 actions étant détenues par Renault s.a.s.
- (2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.
- (3) La variation des écarts de conversion constatée au 31 décembre 2011 concerne principalement le Royaume-Uni, le Brésil et la Suisse. Au 31 décembre 2010, elle concernait principalement le Brésil, la Corée du Sud et la Suisse.
- (4) Comprend notamment les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie pour -1.6 M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour -2.8 M€ à fin 2011.
- (5) Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent essentiellement à la part détenue par Renault s.a.s. dans Cogéra SA.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	493	467
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5	7
Dotations nettes aux provisions	(45)	(70)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(6)	(2)
Produits et charges d'impôts différés	45	56
Résultat net - part des participations ne donnant pas le contrôle	28	23
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	(67)	114
Capacité d'autofinancement	453	595
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	71	80
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	31	208
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(372)	(2 841)
- Encaissements /décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	84	(144)
- Encaissements /décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	(456)	(2 697)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(2 927)	(730)
- Encaissements /décaissements liés aux créances sur la clientèle	(2 902)	(721)
- Encaissements /décaissements liés aux dettes sur la clientèle	(25)	(9)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	3 071	1 977
- Encaissements /décaissements liés au portefeuille de titres de placements	(19)	(6)
- Encaissements /décaissements liés aux dettes représentées par des titres	3 048	1 965
- Encaissements /décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	42	18
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	5	(167)
Diminution / augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(223)	(1 761)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	301	(1 086)
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(20)	
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(4)	(4)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(24)	(4)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(360)	(406)
- Dividendes versés	(363)	(406)
- Augm. (dim.) de trésorerie provenant d'opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle	3	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(360)	(406)
Effet des variations des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)	(23)	8
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)	(106)	(1 488)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	1 018	2 507
- Caisse, Banques centrales et CCP (actif et passif)	375	646
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	643	1 861
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	912	1 019
- Caisse, Banques centrales et CCP (actif et passif)	188	375
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	874	808
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(150)	(164)
Variation de la trésorerie nette	(106)	(1 488)

La ligne 'Trésorerie et équivalents de trésorerie' est composée de dépôts à vue et opérations au jour le jour. Ces éléments constitutifs sont présentés en notes 4 et 11.2.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe RCI Banque, pour l'année 2011, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 7 février 2012 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 21 mai 2012 à laquelle sera également proposée une distribution de dividendes de 250 euros par action, soit un total de 250 millions d'euros.

Pour mémoire, l'Assemblée Générale du 20 mai 2011 a fixé le dividende de l'exercice 2010 à 350 euros par action, soit un total de 350 millions d'euros.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du groupe RCI Banque de l'exercice 2011 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2011 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

Les normes, interprétations et amendements suivants, parus au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes annuels, sont appliqués pour la première fois sur l'exercice 2011 :

- IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »;
- Améliorations de diverses normes IFRS publiées en 2010;
- Amendement d'IAS 32 « Instruments financiers : présentation - Classement des émissions de droits »;
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »;
- Amendement d'IFRIC 14 relatif à IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction - Paiements d'avance d'exigences de financement minimal;

La première application de ces normes, interprétations et amendements n'a pas d'impact significatif sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation l'amendement d'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir – transfert d'actifs financiers » paru au *Journal Officiel* de l'Union européenne au 31 décembre 2011, et dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013. Le Groupe n'anticipe à ce jour aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de cet amendement.

Les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats », publiées par l'IASB en 2011, n'ont pas été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011. Elles ne sont donc pas applicables par anticipation à la clôture de l'exercice 2011. Néanmoins, le Groupe tient à préciser qu'il n'attend à ce jour aucun impact majeur du fait de leur application.

Les comptes consolidés de RCI Banque sont, par ailleurs, intégrés globalement dans ceux du Groupe Renault.

A) Principes de consolidation

Périmètre et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend, outre RCI Banque SA et ses succursales à l'étranger, les filiales sous contrôle exclusif, les participations sous contrôle conjoint (co-entreprises) ainsi que les sociétés sous influence notable (entreprises associées). Les sociétés sous contrôle exclusif de RCI Banque sont consolidées par intégration globale.

Les actifs titrisés de Diac SA, Cogéra SA, RCI FS Ltd, des succursales italienne et allemande, ainsi que les prêts consentis à Renault Retail Groupe, pour lesquels le groupe RCI Banque a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan.

Les entités sur lesquelles le groupe RCI Banque exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles le groupe RCI Banque exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Les sociétés consolidées par RCI Banque sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Nissan, Dacia et Samsung ainsi que les sociétés de service associées.

Coût d'acquisition des titres et écarts d'acquisition

Le goodwill est évalué, à la date d'acquisition, comme étant l'excédent entre :

- Le total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur ainsi que le montant éventuel d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise

Et

- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs.

Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

Les coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres sont eux comptabilisés selon IAS 32 et IAS 39.

Si le regroupement d'entreprises génère un écart d'acquisition négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition positifs relatifs aux sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle figurant à l'actif du bilan du groupe RCI Banque ne sont pas amortis.

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble des UGT testées, composé du taux sans risque à 10 ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent.

Les écarts d'acquisition sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le cas échéant, cette dépréciation est inscrite au compte de résultat.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (achats/cessions) sont comptabilisées comme des transactions en capital. La différence entre la rémunération reçue ou versée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle cédées ou rachetées est reconnue directement en capitaux propres.

Participations ne donnant pas le contrôle

Le groupe a consenti à des participations ne donnant pas le contrôle de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi en estimant le prix de rachat éventuel que le groupe RCI Banque aurait à payer aux participations ne donnant pas le contrôle si ces dernières étaient exercées, en tenant compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et en référence aux dispositions définies dans les contrats de coopération.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS32, le groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux participations ne donnant pas le contrôle des entités contrôlées de manière exclusive, pour un montant total de 192 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 177 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle sous-jacent aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres - part des actionnaires de la société mère. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir initialement le même traitement comptable que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

A l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont extournées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en passif est annulé en contrepartie du décaissement de trésorerie lié au rachat de la participation ne donnant pas le contrôle.

B) Présentation des états financiers

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par le Conseil National de la Comptabilité dans sa recommandation n°2009-R-04 relative au « format des états de synthèse des établissements de crédit et des entreprises d'investissement sous référentiel comptable international ».

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

C) Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, RCI Banque doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. RCI Banque revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

D) Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »

Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». A ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le

montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au point E sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de Location Financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les "Autres produits d'exploitation bancaire" et "Autres charges d'exploitation bancaire".

Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe RCI Banque :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement),
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie,
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Le classement en douteux d'une créance entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours sur le client concerné.
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lorsque la déchéance du terme (crédit) ou la résiliation du contrat (location) est prononcée en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme ou résiliation, elle intervient un an au plus tard après le classement en encours douteux.

Compte tenu de l'incidence de pratiques de gestion locales différenciées, la déchéance du terme ou la résiliation n'ont pas lieu au même âge dans les différents pays où s'exerce l'activité du groupe RCI Banque. Toutefois, on constate une certaine convergence des pratiques par grandes zones géographiques :

- Europe du Nord : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 3 à 4 mois qui suivent le premier impayé,
- Europe du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé,
- Amérique du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation intervient généralement dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé, lors du passage en pertes.

Les indemnités de résiliation et intérêts de retard sur les créances douteuses et compromises sont comptabilisés et dépréciés intégralement jusqu'à leur encaissement.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

Dépréciation pour risque de crédit

Des dépréciations pour risque de crédit avéré sont constituées pour couvrir les risques de non - recouvrement des créances. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle (selon le cas, de manière unitaire ou à partir d'une approche statistique des risques) ou sur base collective et classées au bilan en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

Activité Clientèle

L'approche statistique sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement. Les créances « Clientèle » sont dépréciées par groupes de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation statistique sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de l'âge au douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées. Etant donné le caractère statistique de la méthode permettant de mesurer les flux de récupération prévisionnels, le calcul de la valeur recouvrable estimée est effectué non pas individuellement pour chaque créance, mais collectivement par génération de contrats.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit « d'incurred loss », le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

Dans le cas où l'approche statistique sur base individuelle n'est pas pertinente, les créances incidentées et douteuses font l'objet d'un suivi unitaire, la dépréciation est alors déterminée en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédure engagées.

Les intérêts échus et courus sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Les flux de dépréciation viennent en déduction du poste d'intérêts et produits auxquels ils se rapportent.

Activité Réseau

Pour les encours les plus importants, tels que les créances réseau, la dépréciation des douteux est déterminée de façon unitaire sur base individuelle, en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédure engagées.

Les créances non douteuses font l'objet d'une approche reposant sur un examen individuel et un examen collectif du risque de crédit.

Les créances non douteuses dont l'examen individuel fait néanmoins apparaître un indicateur objectif de dépréciation sont distinguées des autres créances non douteuses et regroupées dans la catégorie des créances incidentées, créée à cet effet. La dégradation de la structure financière, de la rentabilité et du comportement de paiement de la contrepartie constitue le fait générateur du classement dans la catégorie des créances incidentées. Elle constitue également le fait générateur de la dépréciation. Les créances incidentées font l'objet d'une dépréciation associant le taux de dépréciation des créances douteuses au taux de mutation des créances incidentées au douteux.

Compte tenu de la connaissance personnalisée de chaque contrepartie, les dépréciations sur créances incidentées peuvent également faire l'objet d'un ajustement d'expertise.

Les créances non douteuses dont l'examen individuel ne révèle pas d'indicateur objectif de dépréciation sont regroupées dans la catégorie des créances saines. Elles font l'objet d'un examen collectif du risque de crédit, appréhendé au travers du risque sectoriel. Pour chaque pays où RCI Banque finance le réseau, les facteurs macro-économiques explicatifs du risque sur l'activité de financement du réseau sont identifiés sur une période longue et leur corrélation avec les pertes historiques est mise en évidence. Lorsque les indicateurs macro-économiques de référence font apparaître une dégradation, les créances saines sont dépréciées collectivement. Le taux de dépréciation traduit le taux de pertes en lien avec la dégradation observée.

Risque Pays

Les dépréciations pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base.

La provision concerne les filiales implantées dans des pays où la situation économique est instable. Le calcul consiste à appliquer aux actifs de financement non dépréciés sur base individuelle et regroupés par pays, à fin de période, un taux de défaut prévisionnel et un taux de perte en cas de défaut. Le résultat ainsi obtenu est comparé à la situation nette de la filiale concernée, ce montant représentant le montant maximal de la perte possible dans le pays. Le taux de défaut prévisionnel, indicateur de la probabilité de défaillance d'un pays, résulte d'un croisement entre une note fonction de l'évolution d'indicateurs macro économiques et de la maturité de l'encours.

Au bilan, les dépréciations au titre du risque pays sont classées en déduction des prêts et créances sur la clientèle.

Les dépréciations constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste « coût du risque ».

Règles de passage en pertes

Lorsqu'une créance présente un risque avéré depuis trois ans et qu'aucun élément ne permet d'envisager le recouvrement, le montant de la dépréciation est repris et l'encours brut est passé en pertes sur créances irrécouvrables.

Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe RCI Banque assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée / kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- a) la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- b) la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

E) Les contrats de « Location Opérationnelle » (IAS 17)

En application de la norme IAS17, le groupe RCI Banque opère une distinction entre les contrats de « Location Financement » et les contrats de « Location Opérationnelle ».

Le principal critère conduisant le groupe RCI Banque à qualifier ses contrats de location en « Location Opérationnelle » est celui du « non – transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe RCI Banque sont qualifiés de contrat de « Location Opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transférée à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe RCI Banque tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le groupe Renault à 7 ans ou 8 ans selon le type de véhicules, ce qui conduit

l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considéré comme des contrats de location opérationnelle.

Les contrats de « Location Opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisation louée et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont également comptabilisés de manière distincte au compte de résultat. Les coûts de transactions sont rapportés au résultat de manière linéaire. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Le traitement des opérations de revente de véhicules à l'issue de contrats de location opérationnelle est identique à celui exposé au point : Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement ».

F) Opérations entre le groupe RCI Banque et l'alliance Renault - Nissan

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe RCI Banque contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'alliance Renault-Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

L'aide à la vente

En 2011, le groupe RCI Banque a assuré 11 170 millions d'euros de nouveaux financements (cartes incluses) contre 10 096 millions d'euros en 2010.

Relations avec le réseau de concessionnaires

Le groupe RCI Banque agit en partenaire financier afin de garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'alliance Renault-Nissan.

Au 31 décembre 2011, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 6 263 millions d'euros contre 4 916 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2011, 485 millions d'euros sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du Groupe Renault contre 520 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2011, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 303 millions d'euros contre 232 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Relations avec les constructeurs

Le groupe RCI règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. A l'inverse, en fin de contrat, le groupe RCI Banque est réglé par le groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe RCI Banque. Au 31 décembre 2011, cette participation s'élève à 389 millions d'euros contre 359 millions d'euros au 31 décembre 2010.

G) Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres (IAS 39)

Le portefeuille de titres de RCI Banque est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IAS 39.

Titres détenus à des fins de transaction

Ce sont les titres destinés à être cédés à une très brève échéance ou détenus afin de réaliser des plus values.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (coupons courus inclus), les variations de valeur étant comptabilisées au compte de résultat.

Titres disponibles à la vente

Catégorie par « défaut », elle regroupe les titres qui ne sont ni destinés à être détenus jusqu'à l'échéance, ni détenus à des fins de transaction.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. Les intérêts courus sont comptabilisés au compte de résultat. S'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres telle que défaut de paiement, probabilité croissante de faillite de l'emprunteur ou disparition d'un marché actif, la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

H) Immobilisations (IAS16 / IAS36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Constructions | 15 à 40 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | 4 à 8 ans |

I) Impôts sur les résultats (IAS12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe RCI Banque, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-

ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

J) Engagements de retraite et assimilés (IAS19)

Présentation des régimes

Le groupe RCI Banque a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent :

- les indemnités de fin de carrière (France),
- les compléments de retraites : les principaux pays ayant recours à ce type de régime sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suisse.
- les régimes légaux d'épargne : c'est le cas de l'Italie.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Les filiales du groupe RCI Banque qui ont recours à des fonds de pension externes sont RCI Financial Services Ltd, RCI Financial Services BV et RCI Finance SA.

Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Il n'existe aucun passif à ce titre.

Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont enregistrés en capitaux propres, conformément à l'option offerte par l'amendement à la norme IAS 19.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation diminuée de la rentabilité attendue des actifs du régime, et de l'étalement du coût des services passés, est entièrement constatée dans les charges de personnel.

K) Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette monnaie qui est retenue.

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le groupe se réfère à la liste publiée par l'*International Task Force* de l'AICPA (*American Institute of Certified Public Accountants*). Aucun pays dans lequel RCI Banque exerce une activité significative ne figure sur cette liste.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe de la manière suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ;
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les goodwill et les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion sur ses actifs et passifs, constatées précédemment en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

L) Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat.

M) Les passifs financiers (IAS 39)

Le groupe RCI Banque enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39).

N) Emissions structurées et dérivés incorporés (IAS 39)

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe RCI Banque correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, la couverture d'un dérivé par un autre dérivé étant interdite par l'IAS 39, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

O) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)

Risques

La gestion des risques financiers par le groupe RCI Banque (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre 'La gestion des risques globaux de taux d'intérêt, de change, de contrepartie et de liquidité' annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par RCI Banque peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Evaluation

Les dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture.
- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

Couverture de juste valeur

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe / payeur variable ;
- Couverture du risque de change d'un actif ou passif en devises par un cross currency swap.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable / payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe (sur le plan économique, il s'agit de la macro-couverture) ;
- Couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

Opérations de transaction

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles au sens d'IAS 39 à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe RCI Banque n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

Il s'agit essentiellement :

- des opérations de change dont la durée initiale est inférieure à 1 an,
- des dérivés incorporés identifiés dans le cadre des émissions structurées du groupe et des swaps qui leurs sont associés,
- des swaps contractés dans le cadre des opérations de titrisation,
- des swaps de taux variables/variables sur une même devise couvrant le risque de taux d'émissions à taux variable.

P) Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

L'exposition relative au risque de contrepartie est suivie selon deux méthodes.

Le suivi individualisé du risque de contrepartie est fondé sur une méthode forfaitaire interne. Il tient compte, en outre, du risque de livraison et s'appuie sur une méthode de notation interne (déterminée conjointement avec l'actionnaire Renault) qui permet de lier la limite attribuée à chaque contrepartie à une note tenant compte de plusieurs facteurs de risque pondérés : niveau des fonds propres, ratio de solvabilité financière, notations long terme et court terme par les agences de rating, appréciation qualitative de la contrepartie.

La méthode forfaitaire est également employée pour mesurer le risque global de contrepartie encouru sur l'ensemble des produits dérivés contractés par le groupe RCI Banque. Elle est fondée sur des coefficients de pondération.

Ces coefficients de pondération sont liés au type d'instruments (3 % par an pour les opérations libellées en une seule devise, et 12 % par an sur les deux premières années de la durée de vie initiale puis 4 % sur les années suivantes pour les opérations engageant deux devises) et à la durée de l'opération. Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Un suivi global en méthode « mark to market positif + add-on » est également réalisé.

Il est fondé sur la méthode réglementaire dite des grands risques. Pour les dépôts et excédents de trésorerie en compte courant, l'exposition est comptabilisée sur la base du montant nominal. Pour les produits dérivés (taux et change), celle-ci est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (Arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement article 267-3) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0%	1%
1 an < durée <= 5 ans	0,50%	5%
> 5 ans	1,50%	7,50%

Q) Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

RCI Banque a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia et Renault Samsung Motors. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en terme de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le comité exécutif ayant décidé depuis le 1^{er} janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan. L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau.

Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément.

Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

Les activités de financements des ventes Renault, Nissan, Dacia et Multimarques sont regroupées.

R) Assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidé.

Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance :

- Provisions pour primes non acquises (assurance non vie) : Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.
- Provisions mathématiques (assurance vie) : Elles sont destinées à couvrir les obligations futures (ou flux d'indemnisation) correspondant aux engagements donnés, ainsi que les coûts de gestion de ces contrats.
- Provisions pour sinistres à payer : Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres déclarés non réglés à la clôture de l'exercice.
- Provisions IBNR (Incurred But Not Reported) : Il s'agit des provisions relatives aux sinistres non encore déclarés, estimées sur une base statistique.

Les garanties proposées couvrent le risque décès, l'invalidité, l'incapacité et la perte d'emploi dans le cadre d'une assurance emprunteur. Ces types de risques sont contrôlés par l'utilisation de tables de mortalité appropriées, par un contrôle statistique de la sinistralité sur les populations assurées et par un programme de réassurance.

Test de suffisance des passifs : Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs d'assurance sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Compte de résultat :

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

3. STRUCTURE DU GROUPE

Evolution du périmètre de consolidation en 2011

En 2011, la structure du groupe a été modifiée par les évènements suivants :

- Diac Location S.A. a absorbé Sigma Services S.A. le 30 avril 2011 avec effet retro-actif au 1^{er} janvier 2011 ;
- RCI Bank AG a fusionné avec RCI Banque SA, puis a été succursalisée avec effet rétro-actif au 1^{er} janvier 2011 ;
- La succursale RCI Banque Branch Ireland nouvellement créée, est entrée dans le périmètre de consolidation au 30 septembre 2011.

Evolution du périmètre de consolidation en 2010

Il n'y a eu aucune modification de périmètre en 2010.

Filiales étrangères n'ayant pas conclu de convention fiscale avec la France

Conformément à l'arrêté du 6 octobre 2009 portant application de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier, RCI Banque déclare détenir en Colombie la société RCI Servicios Colombia S.A à hauteur de 95%. L'activité de cette dernière, consiste à percevoir des commissions sur les crédits apportés à un partenaire commercial. Les principaux indicateurs de gestion de cette filiale font l'objet d'un suivi mensuel. En 2011, le résultat avant impôts est de 2.3M€.

4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique volatil et incertain, RCI Banque maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité. Par ailleurs, RCI Banque n'a pas d'exposition sur les dettes souveraines de la Grèce, de l'Espagne, de l'Italie, de l'Irlande et du Portugal.

Liquidité

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque est fondé sur plusieurs indicateurs ou analyses, réactualisés mensuellement sur la base des dernières prévisions d'encours (clientèle et réseau) et des opérations de refinancement réalisées. Le dispositif a fait l'objet d'un audit interne et d'une revue par le régulateur bancaire (ACP) et a été renforcé par l'actualisation des procédures internes, entérinées par le Conseil d'Administration du 15 novembre 2011 :

La liquidité statique : l'objectif de RCI Banque est d'avoir une liquidité statique positive. Les actifs générés dans le passé ont été financés par des dettes d'une maturité supérieure.

La liquidité dynamique « scénario noir » : cet indicateur prend en compte les prévisions d'activité nouvelle, dans un contexte de stress test maximum qui n'envisage aucun accès à des ressources nouvelles. Ce scénario constitue l'indicateur de communication externe notamment vis-à-vis des agences de notation qui demandent une visibilité sur la liquidité d'au moins 6 mois. Il permet d'établir deux indicateurs :

- nombre de jours d'activité commerciale possibles sans accès au marché, en utilisant seulement les lignes bancaires confirmées et les mobilisations BCE (indicateur de pilotage interne et de communication externe),
- réserve de liquidité (indicateur de pilotage interne et de communication externe).

La liquidité dynamique « scénario gris » : réalisée à partir d'hypothèses de refinancement contraint : fermeture des marchés obligataires, accès restreint à la ressource court terme, accès à la titrisation (BCE ou conduits). Cette analyse est complétée par une simulation de l'évolution de la réserve de liquidité prévisionnelle.

La réserve de liquidité s'établit à 3 443 M€ au 31 décembre 2011. Elle représente l'excédent de sécurités disponibles par rapport aux encours de certificats de dépôt et papier commercial. Le groupe se doit en effet de maintenir des sources de liquidité alternative supérieures à ses encours de titres de créances négociables à court terme.

Risque au titre de l'activité de crédit

Suite au renforcement des structures de recouvrement mise en œuvre entre fin 2008 et le début de l'année 2009 les performances du recouvrement se sont nettement améliorées à compter du premier trimestre 2009. Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis d'améliorer la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Après avoir atteint en 2010 un point bas historique, inférieur au niveau constaté avant le déclenchement de la crise financière, le coût du risque du portefeuille commercial poursuit sa décroissance en 2011, bénéficiant de l'amélioration des politiques d'acceptation et de recouvrement.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de stress-test mis à jour de façon trimestrielle sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprise). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans une conjoncture économique incertaine, RCI Banque reste attentif à un environnement changeant, avec pour cible de maintenir le coût du risque global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de profitabilité.

Rentabilité

Les marges de crédit constatées sur les marchés ainsi que les taux de swap de référence ont subi des mouvements significatifs. Dans ce contexte volatil, le groupe RCI Banque a fait preuve d'une grande réactivité en révisant régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaire à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des Comités Financiers mensuels.

Les comités de gestion pays ont par ailleurs suivi plus systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit bancaire

En raison de sa position structurellement emprunteuse, l'exposition au risque de crédit bancaire du groupe RCI Banque est limitée au placement des excédents de trésorerie temporaires, réalisé sous forme de dépôts à très court terme, et aux opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés. Ces opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le Comité de Contrepartie. Dans le contexte de forte volatilité observé au cours du second semestre, RCI Banque a par ailleurs porté une attention particulière à la diversification des contreparties.

Refinancement

- Afin de diversifier ses utilisations bancaires et de limiter le total des ressources obtenues auprès d'une même contrepartie, la salle des marchés a développé des relations avec un nombre important de banques et d'intermédiaires, tant en France qu'à l'étranger.
- Afin de diversifier ses sources de refinancement, le groupe RCI Banque a lancé en 2011 :
 - une première émission en dollar pour 1 250 M\$
 - une émission distribuée auprès du grand public au Benelux pour 50 M€
 - une première émission publique en réal brésilien pour 300 MBRL
 - une émission en franc suisse pour 175 MCHF
 - 3 émissions en won coréen pour 210 Md KRW
 - 4 émissions en peso argentin pour 262 MARS.
- La diversification des ressources s'est également traduite en 2011 par deux nouvelles opérations de titrisation par conduit pour environ 950 M€, ainsi qu'une nouvelle émission publique adossée à des crédits automobiles en Allemagne pour 800 M€.

5. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Note 1 : Secteurs opérationnels

1.1 - Segmentation par marché

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2011
Encours productif moyen	17 103	5 717		22 820
Produit net bancaire	940	172	77	1 189
Résultat brut d'exploitation	664	137	31	832
Résultat d'exploitation	604	145	31	780
Résultat avant impôts	609	145	32	786

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2010
Encours productif moyen	15 913	5 068		20 981
Produit net bancaire	859	165	110	1 134
Résultat brut d'exploitation	578	130	79	787
Résultat d'exploitation	484	139	79	702
Résultat avant impôts	487	139	78	704

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe RCI Banque proviennent d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes ou fiscales de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe RCI Banque tels que présentés aux notes 5 et 6 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

1.2 Segmentation géographique

L'information sur la contribution aux résultats financiers et commerciaux des principales zones géographiques est présentée dans le tableau 'Activité du groupe' annexé au présent document.

Note 2 : Instruments dérivés

En millions d'euros	12/2011		12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés dans la catégorie des dérivés détenus à des fins de transaction	26	42	1	84
Instruments dérivés de change	26	42	1	84
Juste valeur des actifs et passifs financiers désignés en couverture	284	49	80	53
Instruments dérivés de taux et de change : Couverture de juste valeur	273	1	75	15
Instruments dérivés de taux : Couverture de flux de trésorerie futurs	11	48	5	38
Total des instruments dérivés	310	91	81	137

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les opérations ayant donné lieu à une comptabilisation dans ce poste sont décrites dans les règles et méthodes comptables aux points : "Les passifs financiers (IAS 39)" et "Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)".

Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie	Echéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Solde au 31 décembre 2009	(51)	(47)	(4)	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(25)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	71			
Solde au 31 décembre 2010	(5)	(5)		
Variation de juste valeur en capitaux propres	(12)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	15			
Solde au 31 décembre 2011	(2)	2	(4)	

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles RCI Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	Inférieur à 1 an	de 1 an à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 12/2011
Couverture du risque de change				
<u>Opérations en devise</u>				
Devises prêtées non encore livrées				
Devises empruntées non encore reçues	1			1
<u>Opérations de change à terme</u>				
Ventes	1 219			1 219
Achats	1 224			1 224
<u>Opérations de swap de devises</u>				
Prêts	492	1 022		1 514
Emprunts	506	972		1 478
Couverture du risque de taux				
<u>Opérations de swap de taux</u>				
Prêteurs	3 878	6 969		10 847
Emprunteurs	3 878	6 969		10 847

En millions d'euros	Inférieur à 1 an	de 1 an à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 12/2010
Couverture du risque de change				
<u>Opérations en devise</u>				
Devises prêtées non encore livrées				
Devises empruntées non encore reçues	1			1
<u>Opérations de change à terme</u>				
Ventes	533			533
Achats	524			524
<u>Opérations de swap de devises</u>				
Prêts	578	529		1 107
Emprunts	602	541		1 143
Couverture du risque de taux				
<u>Opérations de FRA</u>				
Ventes (Prêts)				
Achats (Emprunts)	1 100			1 100
<u>Opérations de swap de taux</u>				
Prêteurs	3 362	3 463	600	7 425
Emprunteurs	3 362	3 463	600	7 425

Selon la méthode "mark to market positif + add on" l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 739 millions d'euros. Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 2 004 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 503 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite dans les principes comptables en note

Note 3 : Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Actifs financiers disponibles à la vente	36	16
Effets publics et valeurs assimilées	36	15
Obligations et autres titres à revenus fixes		1
Autres actifs financiers	29	9
Participations dans les sociétés non consolidées	29	9
Total des actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	65	25

Note 4 : Prêts et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Créances à vue sur les établissements de crédit	875	809
Comptes ordinaires débiteurs	842	798
Prêts au jour le jour	32	10
Créances rattachées	1	1
Créances à terme sur les établissements de crédit	72	183
Comptes et prêts à terme	70	182
Créances douteuses	2	1
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	947	992

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 5 : Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Prêts et créances sur la clientèle	24 877	21 951
Opérations avec la clientèle	18 551	16 269
Opérations de location financière	6 326	5 682
Opérations de location opérationnelle	59	72
Total opérations avec la clientèle et assimilées	24 936	22 023

5.1 - Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Créances sur la clientèle	19 423	17 263
Affacturage	565	397
Autres créances commerciales	106	112
Autres crédits à la clientèle	17 739	15 711
Comptes ordinaires débiteurs	272	140
Créances douteuses et compromises	741	903
Créances rattachées sur clientèle	73	49
Autres crédits à la clientèle	44	28
Comptes ordinaires débiteurs	6	1
Créances douteuses et compromises	23	20
Eléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle	(217)	(252)
Etalement des frais de dossiers et divers	(118)	(108)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(353)	(349)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	254	205
Dépréciation des créances sur la clientèle	(728)	(791)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(160)	(148)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(546)	(624)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(22)	(19)
Total net des créances sur la clientèle	18 551	16 269

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'alliance Renault-Nissan.

5.2 - Opérations de location financière

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Créances sur opérations de location financière	6 512	5 871
Crédit-bail et location longue durée	6 373	5 711
Créances douteuses et compromises	139	160
Créances rattachées sur opérations de location financière	9	9
Crédit-bail et location longue durée	5	4
Créances douteuses et compromises	4	5
Eléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière	(65)	(48)
Etalement des frais de dossiers et divers	(21)	(9)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(129)	(99)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	85	60
Dépréciation des créances sur opérations de location financière	(130)	(150)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(14)	(16)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(109)	(126)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(7)	(8)
Total net des créances sur opérations de location financière	6 326	5 682

Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2011
Location financière - Investissement net	3 231	3 218	7	6 456
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	281	174		455
Location financière - Investissement brut	3 512	3 392	7	6 911
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 357	1 593	4	2 954
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>698</i>	<i>649</i>	<i>2</i>	<i>1 349</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 815	2 742	4	5 561

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2010
Location financière - Investissement net	2 829	2 997	6	5 832
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	236	157		393
Location financière - Investissement brut	3 065	3 154	6	6 225
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 273	1 522	5	2 800
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>665</i>	<i>694</i>	<i>1</i>	<i>1 360</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 400	2 458	6	4 864

5.3 - Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Opérations de location opérationnelle	65	80
Immobilisations nettes et créances échues saines	63	74
Immobilisations nettes et créances échues douteuses et compromises	2	6
Dépréciation des opérations de location opérationnelle	(6)	(8)
Dépréciation des contrats douteux et compromis	(2)	(4)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(4)	(4)
Total net des opérations de location opérationnelle	59	72

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2011
Location opérationnelle - Investissement brut	49	18	3	70
Valeur résiduelle non garantie	14	2		16
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location	36	15	3	54

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2010
Location opérationnelle - Investissement brut	64	23		87
Valeur résiduelle non garantie	11	7		18
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location	53	16		69

5.4 - Exposition maximale au risque de crédit et indication sur la qualité des créances jugées saines par le groupe RCI Banque.

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 28 486 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé de RCI Banque (cf. note 21 Engagements reçus).

Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2011	dont non dépréciées (1)	12/2010	dont non dépréciées (1)
Total des créances échues	661	17	723	21
Depuis 0 à 3 mois	82	17	93	21
Depuis 3 à 6 mois	54		56	
Depuis 6 mois à 1 an	33		45	
Depuis plus de 1 an	492		529	

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non dépréciées, soit totalement, soit partiellement sur une base individuelle.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseaux). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 537 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 462 millions d'euros au 31 décembre 2010.

5.5 - Valeurs résiduelles en risque porté par RCI Banque

Le montant total des risques sur valeurs résiduelles porté en propre par RCI Banque s'élève à 413 millions d'euros à fin décembre 2011 contre 319 millions d'euros en 2010. Il est provisionné à hauteur de 4 millions d'euros en 2011 (concerne pour l'essentiel le Royaume-Uni). La provision a diminué de 1 million d'euros par rapport à décembre 2010.

Note 6 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2011
Valeur brute	18 861	6 493	446	25 800
Créances saines	18 202	6 244	445	24 891
Créances douteuses	147	211		358
Créances compromises	512	38	1	551
<i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>3,49%</i>	<i>3,83%</i>	<i>0,22%</i>	<i>3,52%</i>
Dépréciation sur base individuelle	(600)	(188)	(1)	(789)
Dépréciation créances saines	(62)	(70)		(132)
Dépréciation créances douteuses	(86)	(81)		(167)
Dépréciation créances compromises	(452)	(37)	(1)	(490)
Dépréciation collective sectorielle	(33)	(42)		(75)
Dépréciation des créances	(15)	(34)		(49)
Risque pays	(18)	(8)		(26)
Total des valeurs nettes (*)	18 228	6 263	445	24 936
<i>(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>9</i>	<i>485</i>	<i>233</i>	<i>727</i>

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2010
Valeur brute	17 503	5 171	298	22 972
Créances saines	16 779	4 806	293	21 878
Créances douteuses	164	316	3	483
Créances compromises	560	49	2	611
<i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>4,14%</i>	<i>7,06%</i>	<i>1,68%</i>	<i>4,76%</i>
Dépréciation sur base individuelle	(654)	(222)	(2)	(878)
Dépréciation créances saines	(61)	(63)		(124)
Dépréciation créances douteuses	(98)	(112)	(1)	(211)
Dépréciation créances compromises	(495)	(47)	(1)	(543)
Dépréciation collective sectorielle	(38)	(33)		(71)
Dépréciation des créances	(21)	(27)		(48)
Risque pays	(17)	(6)		(23)
Total des valeurs nettes (*)	16 811	4 916	296	22 023
<i>(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>15</i>	<i>520</i>	<i>106</i>	<i>641</i>

L'information sectorielle est détaillée en note 1.

La classification « Autres » regroupe les activités de refinancement et de holding.

La provision pour risque pays concerne essentiellement le Brésil et dans une moindre mesure l'Argentine, la Roumanie, le Maroc et la Hongrie.

Note 7 : Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Créances d'impôts et taxes fiscales	176	153
Créances d'impôts courants	8	20
Créances d'impôts différés	82	85
Créances fiscales hors impôts courants	86	48
Comptes de régularisation et actifs divers	342	320
Autres débiteurs divers	145	108
Comptes de régularisation actif	29	32
Autres actifs		1
Valeurs reçues à l'encaissement	108	143
Part des réassureurs dans les provisions techniques	60	36
Total des comptes de régularisation et actifs divers (*)	518	473
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>102</i>	<i>63</i>

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 30.

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Part des réassureurs dans les provisions techniques au début de la période	36	15
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	26	22
Sinistres mis à la charge des réassureurs	(2)	(1)
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la fin de la période	60	36

Note 8 : Participations dans les entreprises mises en équivalence

En millions d'euros	12/2011		12/2010	
	Valeur bilan des SME	Résultat	Valeur bilan des SME	Résultat
Nissan Renault Finance Mexico (Financement clientèle)	36	6	34	2
Total des participations mises en équivalence	36	6	34	2

Note 9 : Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Valeur nette des immobilisations incorporelles	2	2
Valeur brute	29	29
Amortissements et provisions	(27)	(27)
Valeur nette des immobilisations corporelles	20	23
Valeur brute	109	109
Amortissements et provisions	(89)	(86)
Total net des immobilisations corporelles et incorporelles	22	25

Note 10 : Ecart d'acquisition

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Allemagne	12	12
Royaume-Uni	38	36
Italie	9	9
Argentine	7	8
Corée du Sud	17	17
Total des écarts d'acquisition ventilés par pays	83	82

Compte tenu de la dégradation de l'activité hongroise, le goodwill de ce pays a été intégralement déprécié en 2008.

Note 11 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre**11.1 - Ventilation des dettes par méthode d'évaluation**

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Dettes évaluées au coût amorti - Hors couverture juste valeur	17 505	17 574
Dettes envers les établissements de crédit	3 963	3 938
Dettes envers la clientèle	718	656
Dettes représentées par un titre	12 824	12 980
Dettes évaluées au coût amorti - Couverture juste valeur	5 158	2 313
Dettes envers les établissements de crédit	170	169
Dettes représentées par un titre	4 988	2 144
Total des dettes financières	22 663	19 887

11.2 - Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Dettes à vue envers les établissements de crédit	150	164
Comptes ordinaires créditeurs	80	65
Emprunts au jour le jour		2
Autres sommes dues	70	97
Dettes à terme envers les établissements de crédit	3 983	3 943
Comptes et emprunts à terme	3 879	3 899
Dettes rattachées	104	44
Total des dettes envers les établissements de crédit (*)	4 133	4 107

(*) Dont entreprises liées

99

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

La valeur comptable des créances apportées en garantie à la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) par RCI Banque s'élève à 1 225 millions au 31 décembre 2011, en contrepartie d'un refinancement de 785 millions.

Par ailleurs, la valeur comptable du collatéral présenté à la Banque Centrale (3G) s'élève au 31 décembre 2011 à 2601 millions, soit 172 millions en créances privées et 2 429 millions en titres des véhicules de titrisations. Le solde du financement accordé par la Banque Centrale Européenne (BCE) en contrepartie des créances mobilisées s'élève à 350 M€ à fin décembre 2011 contre 450 M€ à fin décembre 2010, et est présenté dans le poste ci-dessus « Emprunts à terme », selon les préconisations de la FBF (auparavant en « Valeurs données en pension »).

11.3 - Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Comptes créditeurs de la clientèle	711	648
Comptes ordinaires créditeurs	94	95
Comptes créditeurs à terme	617	553
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	7	8
Autres sommes dues à la clientèle	6	7
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	1	1
Total des dettes envers la clientèle (*)	718	656

(*) Dont entreprises liées (1)

657

599

(1) Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage espèces accordée à RCI Banque SA par le constructeur Renault pour un montant de 550 millions d'euros couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault Retail Groupe, en remplacement des deux conventions existantes.

11.4 - Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Titres du marché interbancaire		824
Titres du marché interbancaire		763
Dettes rattachées sur titres du marché interbancaire		61
Titres de créances négociables (1)	3 213	2 716
Certificat de dépôts	3 064	2 553
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés	70	126
BMTN et assimilés	37	28
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	42	9
Autres dettes représentées par un titre (2)	3 704	3 775
Autres dettes représentées par un titre	3 700	3 772
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	4	3
Emprunts obligataires et assimilés	10 895	7 809
Emprunts obligataires	10 776	7 698
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	119	111
Total des dettes représentées par un titre (*)	17 812	15 124

(*) Dont entreprises liées

127

- (1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie, papiers commerciaux et les BMTN sont émis par RCI Banque SA, CFI RCI Brasil et DIAC.
- (2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation française (Diac et Cogera), italienne (RCI Succursale), allemande (RCI Banque Niederlassung) et anglaise (RCI Financial Services Ltd).

11.5 - Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés

En millions d'euros	12/2011			12/2010		
	Variable	Fixe	Total	Variable	Fixe	Total
Dettes sur les établissements de crédit	1 078	3 055	4 133	944	3 163	4 107
Dettes envers la clientèle	616	102	718	606	50	656
Titres du marché interbancaire				457	367	824
Titres de créances négociables	1 357	1 857	3 214	927	1 789	2 716
Autres dettes représentées par un titre	3 489	214	3 703	3 547	229	3 776
Emprunts obligataires	1 511	9 384	10 895	1 107	6 701	7 808
Total de l'endettement par taux	8 051	14 612	22 663	7 588	12 299	19 887

11.6 - Ventilation des dettes par échéance

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 17.

Note 12 : Titrisation

En millions d'euros	TITRISATION - Opérations publiques				
	DIAC SA	COGERA SA	RCI Banque Succursale Italiana	RCI Niederlassung	
Entités cédantes					
Pays	France	France	Italie	Allemagne	
Date de début	octobre 2006	avril 2010	juillet 2007	juillet 2010	décembre 2011
Durée maximale des fonds	octobre 2020	octobre 2015	octobre 2023	avril 2023	avril 2023
Asset SPV	Cars Alliance Auto Loans France FCC	FCT Cars Alliance DFP France	Alliance Auto Loans Italy SPV Loi 130	Cars Alliance Auto Loans Germany FCT	
Montant des créances cédées à l'origine	2 323	1 235	1 402	1 793	
Nature des créances cédées	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	
Créances cédées au 31/12/11	1 830	1 545	1 239	1 925	
Réhaussement de crédit au 31/12/11	Cash réserve pour 0,10% Sur-collatéralisation en créance de 16,4%	Cash réserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 13,6%	Sur-collatéralisation en créances de 4,61%	Cash réserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 15,8%	Cash réserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 12,7%
Issuing SPV	Cars Alliance Auto Loans France FCC	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Funding PLC Irlande	Cars Alliance Auto Loans Germany FCT	
Emissions publiques	Class A	Séries 2010-1 Class A	Séries 2007-1 Class A	Class A	Class A
Moyen terme	Notation AAA	Notation AAA	Notation AAA	Notation AAA	Notation AAA
Titres émis au 31/12/11	337,6	750,0	288,7	679,0	800,0
(y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class B Notation A 94,3	Séries 2005-1 Class B Non Notées 36,5	Séries 2007-1 Class B Notation A 35,5	Class B Notation A 28,0	Class B Notation A 25,7
Placements privés listés	Class R	Séries 2005-2 Class A		Class R	
Court terme	Notation AAA	Notation AAA		Notation AAA	
Titres émis au 31/12/11	1 136,5	250,0		176,8	

Le groupe RCI Banque a procédé à plusieurs opérations de titrisation (France, Italie et Allemagne) portant sur le réseau de distribution ou sur des créances sur des crédits à la clientèle finale, par l'intermédiaire de véhicules *ad hoc*.

Ces opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, la totalité du risque étant conservée par le groupe. Le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan s'élève à 8 739 M€ au 31 décembre 2011 (7 247 M€ au 31 décembre 2010). Un passif de 3 704 M€ a été comptabilisé en "Autres dettes représentées par un titre" correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation. La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe RCI Banque, constituant une réserve de liquidité.

En application des règles de consolidation, les parts résiduelles et parts court terme éventuellement souscrites par RCI Banque SA sont éliminées dans les comptes consolidés.

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, certaines opérations sont assurées par conduit :

- en 2011 : 630 M€ de créances concessionnaires en Allemagne
- en 2011 : 680 M€ de contrats de leasing à la clientèle en Allemagne
- en 2011 : 799.5 M€ de créances clientèle au Royaume-Uni

Ces émissions étant privées, leurs modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus.

L'ensemble des créances titrisées y compris les intérêts courus non échus, a été maintenu à l'actif du bilan.

Note 13 : Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Dettes d'impôts et taxes fiscales	430	360
Dettes d'impôts courants	80	58
Dettes d'impôts différés	317	275
Dettes fiscales hors impôts courants	33	27
Comptes de régularisation et passifs divers	886	841
Dettes sociales	51	48
Autres créditeurs divers	665	625
Comptes de régularisation passif	155	151
Comptes d'encaissement	15	17
Total des comptes de régularisation et passifs divers (*)	1 316	1 201
	64	91

(*) Dont entreprises liées

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 30.

Note 14 : Provisions

En millions d'euros	12/2010	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2011
			Utilisées	Non Utilisées		
Provisions sur opérations bancaires	84	93	(6)	(41)	(2)	128
Provisions pour risques de litiges	5		(1)			4
Autres provisions	79	93	(5)	(41)	(2)	124
Provisions sur opérations non bancaires	78	17	(8)	(13)	3	77
Provisions pour engagements de retraite et ass.	27	4	(2)		2	31
Provisions pour restructurations	13		(4)	(3)		6
Provisions pour risques fiscaux et litiges	35	12	(2)	(8)		37
Autres provisions	3	1		(2)	1	3
Total des provisions	162	110	(14)	(54)	1	205

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque ou des sociétés du groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les provisions pour restructurations à fin 2011 concernent principalement l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

La variation des provisions techniques relatives aux contrats émis par les captives d'assurance s'analysent ainsi :

Variation de la provision technique d'assurance

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en début de période	52	22
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance	56	31
Prestations payées	(3)	(1)
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en fin de période	105	52

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Montant de la provision sociétés françaises	23	22
Montant de la provision sociétés étrangères	8	5
Total de la provision pour engagements de retraite	31	27

Principales hypothèses actuarielles retenues	12/2011	12/2010
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	2,90%	2,90%
Taux d'actualisation financière	4,36%	4,16%
Taux de départ	4,34%	4,49%

Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle des engagements	Valeur actuarielle des fonds investis	Engagements nets des fonds investis	Ecart actuariels non comptabilisés	Provision au bilan
Solde au 31 décembre 2009	45	(19)	26		26
Charge nette de l'exercice 2010	4		4		4
Prestations et contributions payées	(2)		(2)		(2)
Ecarts actuariels	2	(3)	(1)		(1)
Ecart de conversion	1	(1)		1	1
Résultat attendu des fonds		(1)	(1)		(1)
Solde au 31 décembre 2010	50	(24)	26	1	27
Charge nette de l'exercice 2011	5	1	6	(2)	4
Prestations et contributions payées	(1)	(1)	(2)		(2)
Ecarts actuariels (1)	2		2	1	3
Ecart de conversion	1	(1)			
Résultat attendu des fonds		(1)	(1)		(1)
Solde au 31 décembre 2011	57	(26)	31		31

(1) dont 0,5 M€ de valeur actuarielle des engagements issus des effets d'expérience

Les taux de rendement attendus sur les fonds investis en 2011 sont de 6,30% au Royaume-Uni, de 5,18% aux Pays-Bas et de 2,50% en Suisse.

Montants comptabilisés au compte de résultat au titre des engagements de retraite

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Coût des services rendus	2	2
Coût de la désactualisation	2	2
Charges nettes	4	4

Note 15 : Dépréciations constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2010	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2011
			Utilisées	Non utilisées		
Dépréciations sur opérations bancaires	976	306	(243)	(150)	8	897
Opérations avec la clientèle (sur base individuelle)	875	284	(243)	(132)	7	791
Opérations avec la clientèle (sur base collective)	71	22		(18)		75
Opérations sur titres	30				1	31
Dépréciations sur opérations non bancaires	8	1	(1)	(1)	1	8
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	8	1	(1)	(1)	1	8
Total couverture des risques de contreparties	984	307	(244)	(151)	9	905

(*) *Autres variations* = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 6.

Note 16 : Dettes subordonnées

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Dettes évaluées au coût amorti	251	252
Emprunts subordonnés	250	250
Dettes rattachées sur emprunts subordonnés	1	2
Dettes évaluées à la juste valeur	10	11
Titres participatifs	10	11
Total des dettes subordonnées	261	263

L'émission publique de dettes subordonnées de 250 millions d'euros mise en place en 2005 a les caractéristiques suivantes :

- d'une durée de 10 ans (remboursement in fine le 07/04/2015),
- en devise Euro,
- au taux d'intérêt Euribor 3 mois + 0,90.

La rémunération des titres participatifs émis en 1985 par Diac SA comprend une partie fixe égale au TAM (Taux annuel monétaire) et une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du sous-groupe Diac de l'exercice par rapport à celui de l'exercice précédent.

Note 17 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2011
Actifs financiers	7 658	8 413	10 095	92	26 258
Instruments dérivés	18	70	222		310
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	7	5	25	28	65
Prêts et créances sur les établissements de crédit	944	2	1		947
Prêts et créances sur la clientèle	6 672	8 314	9 830	61	24 877
Opérations de location opérationnelle	17	22	17	3	59
Passifs financiers	6 667	4 451	11 327	570	23 015
Instruments dérivés	41	10	40		91
Dettes envers les établissements de crédit	2 251	655	1 217	10	4 133
Dettes envers la clientèle	162	6		550	718
Dettes représentées par un titre	4 212	3 780	9 820		17 812
Dettes subordonnées	1		250	10	261

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2010
Actifs financiers	6 826	7 114	9 137	44	23 121
Instruments dérivés	12	30	39		81
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	2	2	12	9	25
Prêts et créances sur les établissements de crédit	984	8			992
Prêts et créances sur la clientèle	5 807	7 041	9 068	35	21 951
Opérations de location opérationnelle	21	33	18		72
Passifs financiers	5 191	5 661	8 176	1 259	20 287
Instruments dérivés	36	63	23	15	137
Dettes envers les établissements de crédit	2 212	640	1 252	3	4 107
Dettes envers la clientèle	103	3		550	656
Dettes représentées par un titre	2 840	4 954	6 650	680	15 124
Dettes subordonnées		1	251	11	263

Note 18 : Ventilation des flux futurs contractuels par échéance

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2011
Passifs financiers	6 639	4 925	12 491	580	24 635
Instruments dérivés	98	114	225		437
Dettes envers les établissements de crédit	2 218	582	1 217	10	4 027
Dettes envers la clientèle	161	6		550	717
Dettes représentées par un titre	3 932	3 659	9 817		17 408
Dettes subordonnées			250	11	261
Intérêts futurs à payer	230	564	982	9	1 785
Engagements de financements et garanties donnés - clientèle	1 634				1 634
Total flux futurs contractuels par échéance	8 273	4 925	12 491	580	26 269

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2010
Passifs financiers	5 353	5 771	8 759	1 256	21 139
Instruments dérivés	83	92	112	3	290
Dettes envers les établissements de crédit	2 207	599	1 252	3	4 061
Dettes envers la clientèle	102	3		550	655
Dettes représentées par un titre	2 856	4 741	6 650	680	14 927
Dettes subordonnées			250	11	261
Intérêts futurs à payer	105	336	495	9	945
Engagements de financements et garanties donnés - clientèle	1 992				1 992
Total flux futurs contractuels par échéance	7 345	5 771	8 759	1 256	23 131

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre.

Note 19 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7)**19.1 - Décomposition par nature**

En millions d'euros	12/2011			12/2010		
	VNC (*)	JV (*)	Ecart (*)	VNC (*)	JV (*)	Ecart (*)
Actifs financiers	26 258	26 337	79	23 121	23 292	171
Instruments dérivés	310	310		81	81	
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	65	65		25	25	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	947	947		992	992	
Prêts et créances sur la clientèle	24 877	24 956	79	21 951	22 122	171
Opérations de location opérationnelle	59	59		72	72	
Passifs financiers	23 015	22 860	155	20 287	20 602	(315)
Instruments dérivés	91	91		137	137	
Dettes envers les établissements de crédit	4 133	4 112	21	4 107	4 066	41
Dettes envers la clientèle	718	718		656	656	
Dettes représentées par un titre	17 812	17 675	137	15 124	15 476	(352)
Dettes subordonnées	261	264	(3)	263	267	(4)

(*) VNC : Valeur nette comptable - JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Hypothèses et méthodes retenues :

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments. Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si RCI Banque ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

- Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par RCI Banque au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

- Créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

- Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à RCI Banque au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque.

19.2 - Décomposition par niveau (IFRS 7)

En millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total 12/2011
Actifs comptabilisés à la juste valeur	36	310		346
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	36			36
Instruments dérivés		310		310
Passifs comptabilisés à la juste valeur	10	91		101
Titres participatifs	10			10
Instruments dérivés		91		91

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les dettes évaluées au coût amorti - couverture de juste valeur, n'étant valorisées à la juste valeur qu'à hauteur de l'élément couvert, elles sont désormais exclues de la décomposition par niveau présentée ci-dessus.

Note 20 : Engagements donnés

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Engagements de financement	1 626	1 981
Engagements en faveur de la clientèle	1 626	1 981
Engagements de garantie	8	18
Engagements d'ordre de la clientèle	8	18
Engagements sur titres	8	80
Autres titres à livrer	8	80
Total des engagements donnés (*)	1 642	2 079
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>8</i>	<i>18</i>

Suite à la suppression de la prime à la casse au 31/12/2010 en France, les financements en pré-gestion de Diac SA avaient augmenté de 121 M€ à fin 2010.

Note 21 : Engagements reçus

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Engagements de financement	4 617	4 572
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 616	4 571
Engagements reçus de la clientèle	1	1
Engagements de garantie	6 779	5 799
Engagements reçus d'établissements de crédit	130	127
Engagements reçus de la clientèle	3 579	2 790
Engagements de reprise reçus	3 070	2 882
Total des engagements reçus (*)	11 396	10 371
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>1 974</i>	<i>1 991</i>

RCI Banque dispose au 31 décembre 2011 de 4 589 millions d'euros de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions court et moyen termes et de 1 665 millions d'euros de titres de créances éligibles et mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (après prise en compte des décôtes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe RCI Banque mène donc une gestion active et rigoureuse de ses suretés notamment en les diversifiant : assurance crédit, garanties personnelles et autres.

Note 22 : Exposition au risque de change

En millions d'euros 12/2011	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD	1 005			(1 006)	(1)	(1)	
Position en GBP		(394)	495		101		101
Position en CHF		(33)	36		3		3
Position en CZK		(3)	21		18		18
Position en ARS	25				25		25
Position en BRL	132				132		132
Position en PLN		(62)	113		51		51
Position en HUF		(1)	6		5		5
Position en RON	2				2	2	
Position en KRW	143				143		143
Position en MAD	11				11		11
Position en DKK		(24)	24				
Position en TRY	19				19		19
Position en SEK		(46)	46				
Expositions totales	1 337	(563)	741	(1 006)	509	1	508

En millions d'euros 12/2010	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD		(57)	57				
Position en GBP	465			(366)	99		99
Position en JPY		(92)	92				
Position en CHF	158			(154)	4		4
Position en CZK	30			(10)	20		20
Position en ARS	26				26		26
Position en BRL	139				139		139
Position en PLN	74			(16)	58		58
Position en HUF	7				7		7
Position en RON	1				1	1	
Position en KRW	143				143		143
Position en MAD	11				11		11
Position en DKK	5			(5)			
Position en SEK	37			(37)			
Expositions totales	1 096	(149)	149	(588)	508	1	507

La position de change structurelle correspond à la valeur des titres de participations en devises détenus par RCI Banque SA.

La position de change monétaire consolidée s'est maintenue tout l'exercice en dessous de la limite imposée par le Groupe Renault de 11M€. Par conséquent, la sensibilité du résultat à une variation des taux de change n'est pas significative.

Note 23 : Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Intérêts et produits assimilés	2 145	1 976
Opérations avec les établissements de crédit	23	14
Opérations avec la clientèle	1 447	1 319
Opérations de location financière	533	489
Opérations de location opérationnelle	20	30
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	118	114
Intérêts courus et échus des instruments financiers disponibles à la vente	4	10
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	(223)	(194)
Opérations avec la clientèle	(170)	(149)
Opérations de location financière	(53)	(45)
Total des intérêts et produits assimilés (*)	1 922	1 782
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>521</i>	<i>438</i>

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

Note 24 : Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Opérations avec les établissements de crédit	(272)	(218)
Opérations avec la clientèle	(10)	(6)
Opérations de location opérationnelle	(12)	(19)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(104)	(179)
Charges sur dettes représentées par un titre	(525)	(385)
Autres intérêts et charges assimilées	(11)	(9)
Total des intérêts et charges assimilées (*)	(934)	(816)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(27)</i>	<i>(18)</i>

Note 25 : Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Gains (Pertes) nets sur instruments financiers	1	(2)
Gains et pertes nets sur opérations de change	(66)	112
Gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en opé. de transaction	66	(113)
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	2	(1)
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture	181	(7)
Couvertures de juste valeur : variation éléments couverts	(182)	7
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur	1	(2)

Note 26 : Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Autres actifs financiers	5	1
Dividendes reçus des titres de participation non consolidés	5	1
Total gains (pertes) nets actifs financiers disponibles à la ventes et autres	5	1

Note 27 : Produits (charges) nets des autres activités

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Autres produits d'exploitation bancaire	586	534
Prestations accessoires aux contrats de financement	313	336
Produits des activités de services	179	115
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	63	60
<i>dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles</i>	8	8
Autres produits d'exploitation bancaire	31	23
<i>dont reprise de provisions pour risques bancaires</i>	7	4
Autres charges d'exploitation bancaire	(411)	(395)
Coûts des prestations accessoires aux contrats de financements	(157)	(165)
Coûts des activités de services	(113)	(75)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(57)	(58)
<i>dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles</i>	(10)	(7)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(63)	(75)
Autres charges d'exploitation bancaire	(21)	(22)
<i>dont dotation aux provisions pour risques bancaires</i>	(2)	(6)
Autres produits et charges d'exploitation non bancaire	2	11
Autres produits d'exploitation non bancaire	14	20
Autres charges d'exploitation non bancaire	(12)	(9)
Total des produits et charges nets des autres activités (*)	177	150
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(1)</i>	<i>(1)</i>

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du groupe, détaillés ci-après :

Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Primes brutes émises	91	42
Variation des provisions techniques	(54)	(30)
Sinistres payés	(3)	(1)
Sinistres mis à la charge des réassureurs	2	1
Charges et produits nets de cessions en réassurance	4	5
Total des produits nets de l'activité d'assurance	40	17

Note 28 : Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Frais de personnel	(199)	(200)
Rémunération du personnel	(138)	(135)
Charges de retraites et assimilées	(15)	(15)
Autres charges sociales	(42)	(41)
Autres charges de personnel	(4)	(9)
Autres frais administratifs	(152)	(139)
Impôts et taxes hors IS	(19)	(16)
Loyers	(14)	(13)
Autres frais administratifs	(119)	(110)
Total des charges générales d'exploitation (*)	(351)	(339)

(*) Dont entreprises liées

2

Effectif moyen en nombre	12/2011	12/2010
Financements et services en France	1 297	1 293
Financements et services à l'étranger	1 533	1 549
	2 830	2 842

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel.

Conformément aux normes du Groupe Renault, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est classée en « Impôts et taxes hors IS ».

Note 29 : Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Coût du risque sur financement clientèle	(57)	(94)
Dotations pour dépréciation	(208)	(315)
Reprises de dépréciation	271	389
Pertes sur créances irrécouvrables	(136)	(179)
Récupérations sur créances amorties	16	11
Coût du risque sur financement des Réseaux	9	9
Dotations pour dépréciation	(69)	(82)
Reprises de dépréciation	94	97
Pertes sur créances irrécouvrables	(16)	(6)
Coût du risque sur autres activités	(4)	
Variation de la provision pour risques pays	(4)	(1)
Variation des dépréciations des autres créances		1
Total du coût du risque	(52)	(85)

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

Note 30 : Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	12/2011	12/2010
Impôts exigibles	(219)	(158)
Impôts courants sur les bénéfices	(219)	(158)
Impôts différés	(46)	(56)
Impôts différés	(46)	(56)
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	(265)	(214)

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12/2011	12/2010
ID sur dépréciations	89	65
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	11	18
ID sur déficits reportables	38	33
ID sur autres actifs et passifs	(25)	(27)
ID sur opérations de location	(341)	(278)
ID sur immobilisations	(1)	5
Provisions sur impôts différés actif	(6)	(6)
Total des impôts différés nets au bilan	(235)	(190)

Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique

En %	12/2011	12/2010
Taux d'impôt sur les bénéficiaires en vigueur en France	36,10%	34,43%
Différentiel de taux d'imposition des entités françaises	0,71%	0,24%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-3,23%	-4,06%
Variation des provisions sur impôts différés actifs et pertes sur déficits fiscaux	-0,02%	0,00%
Effet des entreprises associées mises en équivalence	-0,25%	-0,12%
Autres impacts	0,37%	-0,09%
Taux effectif d'impôt	33,68%	30,40%

Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2011 des capitaux propres			Var. 2010 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Opérations de couverture de flux de trésorerie	3		3	70	(24)	46
Ecart actuariels sur engagements de retraite	(1)		(1)	1		1
Différences de conversion	(26)		(26)	67		67
Autres gains et pertes latents	1		1	(1)		(1)

6. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES ET DES SUCCURSALES A L'ETRANGER

	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2011	2010
SOCIETE-MERE : RCI Banque S.A.						
Succursales de RCI Banque :						
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne					
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine					
RCI Banque SA Niederlassung Osterreich*	Autriche					
RCI Banque S.A. Sucursal Espana	Espagne					
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal					
RCI Banque S.A. Bancna Podruznicna Ljubljana	Slovénie					
RCI Banque Succursale Italiana	Italie					
RCI Banque Branch Ireland*	Irlande					
Renault Finance Nordic Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike	Suède					
SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT :						
RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100			100	100
Rombo Compania Financiera S.A.	Argentine	60			60	60
Courtage S.A.	Argentine	95			100	100
RCI Financial Services S.A.	Belgique	100			100	100
Renault AutoFin S.A.	Belgique	100			100	100
Administradora de Consorcio Renault do Brasil S/C Ltda.	Brésil	99,92	-		99,92	99,92
Companhia de Arrendamento Mercantil RCI do Brasil S.A.	Brésil	60,12			60,12	60,12
Companhia de Crédito, Financiamento e Investimento RCI do Brasil S.A.	Brésil	60,09			60,09	60,09
Corretora de Seguros RCI do Brasil S.A.	Brésil	100			100	100
RCI Financial Services Korea Co Ltd	Corée	100			100	100
Overlease S.A.	Espagne	100			100	100
Diac S.A.	France	100			100	100
Cogéra S.A.	France	-	94,81	Diac S.A.	94,81	94,81
Diac Location S.A.	France	-	100	Diac S.A.	100	100
Sogesma S.A.R.L.	France	-	100	Diac S.A.	100	100
Renault Acceptance Ltd	Gde-	100			100	100
RCI Financial Services Ltd	Gde-	84,59	15,41	Renault Acceptance Ltd	100	100
RCI zrt Hongrie	Hongrie	100			100	100
RCI Services Ltd	Malte	100			100	100
RCI Insurance Ltd	Malte		100	RCI Services Ltd	100	100
RCI Life Ltd	Malte		100	RCI Services Ltd	100	100
RCI Finance Maroc S.A.	Maroc	100			100	100
RCI Financial Services B.V.	Pays-Bas	100			100	100
Renault Credit Polska Sp. z.o.o.	Pologne	100			100	100
RCI Bank Polska S.A.	Pologne	100			100	100
RCI Gest Instituição Financiara de Credito S.A..	Portugal	100			100	100
RCI Gest Seguros Mediadores de Seguros Lda	Portugal	-	100	RCI GEST IFIC S.A.	100	100
RCI Finance CZ s.r.o..	R. Tchèque	100			100	100
RCI Broker De Asigurare S.R.L.	Roumanie		100	RCI Finantare Romania	100	100
RCI Finantare Romania S.R.L.	Roumanie	100			100	100
RCI Leasing Romania IFN S.A.	Roumanie	100			100	100
RCI Finance S.A.	Suisse	100			100	100
SPV						
SPV Alliance Auto Loans – Italy	Italie		(cf note 12)	RCI Banque Succursale		
FCT Cars Alliance Auto Loans Germany	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung		
FCT Cars Alliance Auto Leases Germany	Allemagne			RCI Banque Niederlassung		
SPV DFP RHOMBUS SA	Allemagne			RCI Banque Niederlassung		
FCC Cars Alliance Auto Loans – France	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
FCT Cars Alliance DFP France	France		(cf note 12)	Cogera S.A.		
SPV Cars Alliance UK	Gde-			RCI Financial Services Ltd		
SOCIETES INTEGREES PROPORTIONNELLEMENT						
Renault Crédit Car	Belgique		50,10	Renault AutoFin S.A.	50,10	50,10
RCI Financial Services s.r.o.	R. Tchèque	50			50	50
SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE						
Nissan Renault Finance Mexico S.A. de C.V. Sofom E.N.R.	Mexique	15			15	15

* Entités entrées dans le périmètre en 2011

ANNEXE 1 : ACTIVITE DU GROUPE

En millions d'euros	Année	Encours nets à fin décembre	Dont réseaux à fin décembre
Europe Occidentale	2 011	20 065	5 117
	2 010	18 430	4 308
dont Allemagne	2 011	3 852	958
	2 010	3 595	755
dont Espagne	2 011	1 717	409
	2 010	1 821	342
dont France	2 011	8 869	2 239
	2 010	8 151	1 932
dont Royaume-Uni	2 011	1 603	285
	2 010	1 449	271
dont Italie	2 011	2 064	545
	2 010	1 724	412
Brésil	2 011	2 058	756
	2 010	1 232	313
Corée du Sud	2 011	1 326	12
	2 010	1 199	12
Reste du Monde*	2 011	1 042	378
	2 010	866	283
Total groupe RCI Banque	2 011	24 491	6 263
	2 010	21 727	4 916

* Reste du monde : Pologne, République tchèque, Slovénie, Hongrie, Roumanie, Maroc, Argentine et pays Nordiques.

Les produits provenant des clients externes sont affectés aux différents pays en fonction du pays d'appartenance de chacune des entités. En effet, chaque entité n'enregistre que des produits provenant de clients résidents dans le même pays que l'entité.

ANNEXE 2 : LES RISQUES FINANCIERS

Les opérations sur instruments financiers réalisées par le holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe RCI Banque.

RCI Banque poursuit ses objectifs à travers deux stratégies principales :

- elle émet sous son nom les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale des filiales consolidées du groupe (émission de ressources interbancaires, titres de créances et obligataires, titrisation, négociation de lignes de crédit confirmées) et procède aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe ;
- elle gère et minimise l'exposition aux risques financiers liés à l'activité Clientèle des filiales de financement des ventes, par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Le périmètre de la politique financière s'étend à l'ensemble des filiales financières du groupe RCI Banque, y compris les filiales dont le refinancement n'est pas centralisé. Le refinancement des filiales situées dans un pays dont la notation est inférieure à A (Notation S&P sur le risque de transfert et convertibilité) est réalisé localement afin d'éviter tout risque « transfrontière ». Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux, suivi du risque de liquidité, gestion prudente du risque de change, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un reporting ad hoc.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par l'actionnaire Renault. La gestion des risques de marché et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la direction financière de RCI Banque pour le risque global de taux, de liquidité et de change. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé.

Une liste des produits autorisés, validée par le comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

Risque de taux (audité)

Dans le cas de RCI Banque, le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur la marge brute financière future.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le Comité financier, déclinaison individuelle d'une partie de la limite accordée par Renault au groupe RCI Banque.

Limite filiales de refinancement : 20 M€

Limite des filiales commerciales : 10 M€

Total limite de sensibilité en M€ accordé par Renault à RCI Banque : 30 M€

La sensibilité ainsi définie consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux relatifs aux actifs commerciaux et aux actifs et passifs financiers d'une entité.

La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t .

Le scénario privilégié par le groupe RCI Banque est un calcul de sensibilité à une hausse uniforme de 100 bp des taux d'intérêts sur l'ensemble des maturités. Le calcul est basé sur des GAP actif et passif moyens mensuels.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés,...), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres,...)

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (filiales de refinancement, filiales commerciales françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé du groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le service des risques financiers rattaché au département Contrôle interne. La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

En 2011, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite de 30 M€ fixée par le groupe.

Au 31 décembre 2011, une hausse des taux de 100 bp en Euro aurait un impact négatif de 4.5 M€, une hausse de 100 bp des taux CHF un impact positif de 0.5 M€, et une baisse des taux en GBP un impact négatif de 0.1 M€. La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 6.0 M€ au 31 décembre 2011.

L'analyse du risque structurel de taux fait ressortir les points suivants :

- Filiales de financement de ventes

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre 1 et 72 mois. Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

- Filiale de refinancement

L'activité principale de RCI Banque SA est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux variable principalement.

Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, la sensibilité de la holding de refinancement s'est maintenue sous la limite de 20 M€.

Ces swaps ainsi que les titres disponibles à la vente sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément aux normes IFRS.

Une variation uniforme de la courbe des taux de 1% appliquée à la valorisation de ces instruments aurait un impact sur les réserves consolidées reportées au 31 décembre 2011 de 39.2 M€ (avant impôts).

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et que le management ne les réajuste pas pour tenir compte des nouvelles conditions de marché. La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne serait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

Des tests d'efficacité sont réalisés mensuellement afin de s'assurer de l'efficacité de la couverture des swaps ainsi mis en place.

Risque de liquidité

RCI Banque se doit de disposer à tout moment, et particulièrement en période difficile, de ressources financières suffisantes pour assurer le développement de son activité. À cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

Deux indicateurs sont suivis mensuellement en comité financier :

- le nombre de jours de liquidité

Un stress scénario permet de calculer le nombre de jours pendant lequel le groupe RCI Banque peut, sans aucun recours supplémentaire au marché, disposer d'un montant de liquidités suffisant à la couverture de son activité passée et prévisionnelle.

Ce chiffre est donné par le calcul d'impasses de liquidité tenant compte, d'une part des ressources émises, des accords bancaires confirmés non utilisés, du potentiel éligible aux opérations de politique monétaire du Système européen de banques centrales (SEBC) et de la position de trésorerie et, d'autre part, des actifs commerciaux et financiers existants et des prévisions d'activité.

- La réserve de liquidité

Cet indicateur est calculé comme la différence entre les sécurités disponibles (accords bancaires confirmés non utilisés, mobilisable en Banque Centrale et cash) et l'encours de papiers commerciaux. Il reflète la capacité de RCI Banque à lever des nouvelles ressources, que ce soit sur les marchés des certificats de dépôts et commercial paper, sous forme de mobilisation en Banque Centrale ou par utilisation des lignes de financements confirmées.

Pour atteindre ses objectifs, RCI Banque dispose au 31 décembre 2011 de 4 548 M€ de lignes bancaires confirmées non utilisées (hors Brésil pour 41M€ dont le refinancement n'est pas centralisé), d'une diversification importante de ses programmes d'émissions court et moyen termes et de 1 665 M€ de titres de créances éligibles et mobilisables auprès de la Banque de France (montant après application des décotes et hors créances mobilisées à la date de clôture).

Le risque de change

- Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque SA, centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 3 M€ tout au long de l'année.

- Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés, assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, une limite de 2,5 M€ a été allouée à la Roumanie, 0,5 M€ à la Hongrie et 0,1 M€ à la Corée, filiales où les activités de financement des ventes et le refinancement associé sont multidevises. Une limite de 8M€ a également été allouée à la Russie.

La limite globale du groupe RCI Banque accordée par l'actionnaire Renault est de 17 M€.

- Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

- Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur financements et trésorerie.

Au 31 décembre 2011, la position de change consolidée du groupe RCI Banque atteint 8.4 M€.

Le risque de contrepartie

- La gestion du risque de contrepartie est assurée par un dispositif de limites définies au niveau consolidé du Groupe Renault et suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

- Le groupe RCI Banque étant structurellement emprunteur, le risque de contrepartie provient essentiellement des opérations de couvertures réalisées à l'aide d'instruments dérivés.

- Les contreparties sur opérations de marché sont choisies parmi les intervenants bancaires des marchés français et internationaux, ainsi que les limites attribuées en fonction d'un système de notation interne en vigueur pour l'ensemble du Groupe Renault.
- Les excédents de liquidité temporaires sont placés exclusivement en dépôts bancaires à très court terme. Les engagements sur les produits dérivés sont pondérés par des coefficients plus conservateurs que ceux recommandés par la réglementation. Le risque de règlement/ livraison sur opérations de change fait l'objet d'un suivi et de limites spécifiques.